

PERMIS A1/A2

Les formations sont dispensées par un **enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de la mention deux-roues et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

Liste des enseignants, qualification en fonction des formations dispensées

BEZET BRUNO

Catégories d'autorisation : B, Boite Automatique, AAC, Passerelle Boite Automatique vers B, AM, A1 (125), A2, passerelle A2 vers A, BE, B96

Qualification : CQP RUESRC

Titre Pro ECSR ---->N° Autorisation d 'enseigner A 19 054 0005 0

La formation comprend :

- une **formation théorique (ETM – Code moto)** ;
- une **formation pratique hors circulation (plateau)** ;
- une **formation pratique en circulation.**

1 Organisation de la formation théorique (ETM)

La formation théorique vise à préparer les candidats à l'Épreuve Théorique Moto (ETM).

Les cours sont proposés sous forme :

- de cours collectifs en salle
- d'entraînement individuel sur supports pédagogiques
- de corrections pédagogiques avec un enseignant.

Les séances sont réalisées en présentiel dans les locaux de l'auto-école.

Horaires des cours théoriques

Les cours théoriques sont organisés selon les horaires suivants :

Judi : 17h00 – 19h00

Chaque séance comprend :

- une série de questions type examen ;
- une correction commentée ;
- des explications pédagogiques permettant de comprendre les situations de circulation.

Cours thématiques de sécurité routière (moto)

Des **cours collectifs thématiques** sont proposés afin de sensibiliser les élèves aux risques spécifiques liés à la conduite des deux-roues motorisés.

Ces séances sont animées par un **enseignant de la conduite et de la sécurité routière**.

Les thèmes abordés comprennent notamment :

- les risques liés à la conduite des deux-roues motorisés ;
- l'accidentalité des motocyclistes ;
- l'importance de l'équipement du motard ;
- la gestion de la trajectoire et du positionnement sur la chaussée ;
- les effets de l'alcool, des drogues et des médicaments ;
- les risques liés à la vitesse ;
- les conditions météorologiques et l'adhérence de la chaussée ;
- l'anticipation et la gestion des situations dangereuses.

Organisation de la formation pratique

La formation pratique est dispensée **en présentiel** avec un enseignant de la conduite.

Elle comprend :

- une formation **hors circulation (plateau)** ;
- une formation **en circulation**.

La durée minimale réglementaire de la formation est de **20 heures**, réparties comme suit :

- **8 heures minimum hors circulation**
- **12 heures minimum en circulation**

Formation pratique hors circulation (plateau)

Les séances hors circulation permettent aux élèves d'acquérir les bases de la maîtrise de la moto.

Les exercices portent notamment sur :

- la prise en main de la moto ;
- la maîtrise de l'équilibre à basse vitesse ;

- les slaloms et exercices de maniabilité ;
- les demi-tours ;
- les exercices de freinage ;
- l'évitement d'obstacle.

Les séances sont réalisées sur une piste dédiée à la formation moto.

Formation pratique en circulation

La formation en circulation permet aux élèves d'appliquer les compétences acquises sur le plateau dans des conditions réelles.

Les situations abordées comprennent :

- circulation en agglomération ;
- circulation hors agglomération ;
- gestion des intersections ;
- franchissement de ronds-points ;
- adaptation de la vitesse ;
- anticipation des dangers.

Horaires des formations pratiques

Les séances de conduite moto sont organisées selon les horaires suivants :

Du lundi au samedi :

8h00 – 12h00

13h00 – 19h00

Les séances sont organisées par leçons individuelles ou en petits groupes, permettant un accompagnement pédagogique adapté.

Suivi pédagogique

La progression de l'élève est suivie grâce au livret d'apprentissage numérique Planet Permis.

Ce livret permet :

- de suivre l'acquisition des compétences ;
- d'identifier les points à améliorer ;
- d'adapter la formation aux besoins de l'élève.